

CGV TV 2015 : M6, PUISSANCE TNT ET LES CHAINES THÉMATIQUES

Pour ses Conditions Générales de Vente 2015, M6 Publicité se fixe comme axes fondamentaux la simplification de ses conditions commerciales et la poursuite de l'intégration TV/Vidéos online.

Premier axe de simplification, M6 Publicité réduit le nombre de ses remises (M6, Puissance TNT et les chaînes thématiques) afin de se concentrer sur celles qui sont essentielles, tout en garantissant un taux de remise maximum identique à celui de 2014.

Autre nouveauté de 2015 : il sera désormais possible de mixer l'achat au spot à spot et l'achat au coût GRP garanti au sein d'une même vague sur M6 et Puissance TNT, permettant ainsi d'assurer aux annonceurs leur présence dans certains contextes spécifiques souhaités.

Pour plus de sécurité et d'efficacité dans les échanges entre acheteurs et le planning de M6 Publicité, il sera possible d'envoyer des briefs automatisés via le logiciel Popcorn (pour les achats en coût GRP garanti sur M6, PTNT et les réservations pour les chaînes thématiques). Les briefs pour la catch-up TV (6play) seront également intégrés à ce logiciel Popcorn, permettant ainsi d'avoir un outil unique pour les briefs TV/Web.

Enfin, M6 Publicité innove avec Full View, une nouvelle norme pour la vente de vidéo en ligne. Après avoir garanti la visibilité des spots grâce à la technologie d'Optiexpo, M6 Publicité poursuit sa quête de transparence et de performance en garantissant cette fois-ci aux annonceurs une exposition de 100% de leurs campagnes. Avec FullView, les annonceurs ne paieront que pour des spots vidéos intégralement visionnés par le public (sur 6play - PC, mobile, tablette, IPTV).

M6 Publicité réaffirme ainsi sa position de média responsable auprès des annonceurs.

Les remises suivantes s'appliquent à tout achat d'espace publicitaire classique sur les chaînes en régie chez M6 Publicité, à l'exception des commercialisations spécifiques et de l'achat au coût GRP net garanti.

1- REMISES APPLICABLES SUR M6

LA REMISE DE DEVELOPPEMENT ANNUEL TV GROUPE M6 rémunère la progression d'investissements sur M6 en 2015 vs 2014, ainsi que la présence sur Puissance TNT et sur les chaînes thématiques

- Elle s'applique à tout achat d'espace publicitaire au moins stable par rapport à 2014.
- Une première remise est attribuée en fonction de l'évolution des investissements sur M6 entre 2014 et 2015 (espace classique).
- Cette remise peut être ensuite bonifiée dans 2 cas (sous réserve d'un investissement M6 au moins égal à celui de 2014) :
 - de +4% si le montant investi sur Puissance TNT est supérieur ou égal à 20% du montant investi sur M6.
 - de +2% si le montant investi sur les chaînes thématiques est supérieur ou égal à 5% du montant investi sur M6
- **Le niveau maximum de cette remise est de 18%.**

LA CREATION D'UNE REMISE PROGRESSION WEB qui rémunère les investissements sur les supports digitaux en régie chez M6 Publicité en progression d'au moins 20% par rapport à 2014 et dont le montant minimum investi est de 50K€ HT.

Le taux de remise est de 3%.

LA REMISE VOLUME :

M6 Publicité simplifie cette remise avec désormais un barème unique. L'ensemble des volumes bruts avant barème sur M6 (au spot à spot et au coût GRP net garanti) et sur les chaînes thématiques en régie chez M6 Publicité sont pris en compte dans le calcul de la remise, pour un montant BAB minimum de 100K€HT.

Son niveau maximum est de 17%, soit une progression de 2 points.

La **REMISE REFERENTIELLE** (15%) et la **REMISE MANDATAIRE** (à 2%) sont inchangées.

2- REMISES APPLICABLES SUR PUISSANCE TNT

LA REMISE DE DEVELOPPEMENT ANNUEL rémunère les progressions de volume en 2015 vs 2014 avec un barème incitatif. Elle s'applique à tout achat d'espace publicitaire (au spot à spot et au coût GRP net garanti - sans exigence d'investissement minimum sur l'année) en progression d'au moins 2%.

o Elle découle de la progression du montant BAB de l'année 2015 dans le cadre de Puissance TNT par rapport au montant BAB de l'année 2014

o Son niveau maximum est de 14% pour une progression de plus de 30% du volume annuel sur PUISSANCE TNT.

LA REMISE VOLUME :

Cette remise prend en compte l'ensemble des volumes bruts avant barème investis sur PUISSANCE TNT (au spot à spot et au coût GRP net garanti) pour un montant BAB d'au moins 50K€HT.

Son niveau maximum est de 24%, en progression de 9 points par rapport à 2014.

La **REMISE REFERENTIELLE** (15%) et la **REMISE MANDATAIRE** (à 2%) sont inchangées.

3- REMISES CHAINES THEMATIQUES

Les chaînes thématiques en régie chez M6 Publicité à date sont : Paris Première, Téva, serieclub, M6 Music et Girondins TV.

• Maintien de la **REMISE VOLUME** toutes chaînes de 10% à 33%, en fonction de l'investissement brut avant barème 2015 sur les chaînes thématiques en régie chez M6 Publicité.

• Les remises **REFERENTIELLE** et **MANDATAIRE** sont inchangées (respectivement 15% et 2%).

■ ACHAT AU COUT GRP NET GARANTI

Dans le cadre de l'achat au coût GRP net, M6 Publicité garantit le respect d'un coût GRP net base 30" et prend en charge la programmation des spots.

Les investissements en coût GRP net garanti sont ouverts :

- à tous les écrans publicitaires commercialisés en 2015 sur M6 et PUISSANCE TNT (W9/6ter),
- aux achats sur les dix-sept cibles suivantes :
 - o 7 cibles féminines : *Ménagères 15-49 ans, Ménagères avec enfants, Ménagères avec enfants de moins de 25 ans (nouveau), Femmes 25-49 ans, Femmes 25-34 ans, Femmes 15-34 ans et Femmes 35-49 ans (nouveau).*
 - o 6 cibles ensemble : *15-34 ans, 25-34 ans, 15-49 ans, 25-49 ans, 35-49 ans (nouveau), ICSP+ 25-49 ans*
 - o 3 cibles jeune et masculine : *15-24 ans, Hommes 25-49 ans et Hommes 15-34 ans.*
 - o 1 cible enfant : *4-10 ans.*

Quatre tranches horaires (Day-time 0300-1799, Access 1800-1999, Peak 2000-2199 et Night 2200-2800) et dix périodes sont définies pour ce mode d'achat :

- du 1er janvier au 11 janvier
- du 12 janvier au 28 février
- du 1er mars au 17 avril
- du 18 avril au 10 mai
- du 11 mai au 30 juin
- du 1er juillet au 12 juillet
- du 13 juillet au 16 août
- du 17 août au 31 août
- du 1er septembre au 20 décembre
- du 21 décembre au 31 décembre

A chaque tranche horaire et à chaque période est associé un indice traduisant sa valeur.

Les indices de saisonnalité et de tranche horaire sont inchangés par rapport à 2014.

Les Pass thématiques sont également reconduits en 2015, proposant le meilleur mix de nos chaînes thématiques pour maximiser la couverture des plans médias.

L'intégralité des Conditions Générales de Vente M6 Publicité est disponible sur le site www.m6pub.fr.